



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 27 MARS 2025

Convocation du 21 mars 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, et M. Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Mme Brigitte PERRIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 7

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-08 – VOTE DU CFU 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GARE

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Philippe RITTER, maire, quitte la salle pour le vote du CFU 2024 du lotissement de la Gare.

Le compte financier unique du budget annexe du lotissement de la Gare pour l'année 2024 fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES Réalizations	83 395,46	83 395,46	166 790,92
RECETTES Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES Réalizations	83 395,46	83 395,46	166 790,92
DEPENSES Restes à réaliser	-	-	-
Solde des réalisations	-	-	-
Résultats antérieurs reportés	105 288,83	- 3 397,57	101 891,26
Solde (investissement) ou clôture (fonctionnement)	105 288,83	- 3 397,57	101 891,26
Différence entre les restes à réaliser	-	-	-
Résultat cumulé	105 288,83	- 3 397,57	101 891,26

Madame Brigitte PERRIN, présidente de la séance, invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement de la Gare.

*Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay
au titre du contrôle de légalité le :
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,
le Maire.



Philippe RITTER